

Présentation générale

Cette formation présentera les différentes surdités, l'explication de la boucle magnétique et son fonctionnement par des mises en situations. Elle est conforme à la loi du 11 février 2005 et permet de répondre à l'obligation de formation des professionnels en contact avec les usagers et clients des Établissement Recevant du Public (ERP) avec capacité d'accueil supérieure à 200 personnes (article 3 Loi n° 2015-988 du 5).

Objectifs et programme

- Comprendre le cadre légal.
- Savoir identifier le handicap auditif.
- Fournir un accueil adapté à tout public.
- Prendre conscience de son rôle dans la chaîne de l'accessibilité.
- Changer de regard sur le handicap.
- Acquérir de bons réflexes et se sentir à l'aise.
- Définir une communication adaptée.
- Répondre à une obligation réglementaire.

Paul, intervenant



Paul a travaillé pendant treize ans pour la société Prodition (William Demant Holding) comme directeur du département « accessibilité handicap auditif » de la filiale française et en particulier pour la promotion et la distribution des boucles magnétiques.

Il a ensuite fondé Accessens qui permet d'assurer la sécurité et l'accessibilité des ERP au profit des personnes sourdes et malentendantes par le biais d'un transmetteur lumineux d'alarme incendie sans fil, le TLA 714.

Il intervient pour de nombreuses formations avec AHF et notamment pour Paris Musées.



Participants

- ✓ Tout public en situation d'accueillir ou de gérer l'accueil des personnes en situation de handicap auditif



Méthodes pédagogiques

- ✓ PPT, mises en situations, quizz, jeux de rôles, vidéos



Durée et tarif

- ✓ 1 journée de 7 heures par groupe de 15 personnes maxi
- ✓ À partir de 700 €



Logistique

- ✓ Dans une salle sous format conférence



Formation à distance

- ✓ Visioconférence avec accès au centre de ressources.
(voir modalités en fin de catalogue)